



# COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : [mairie.saesso@wanadoo.fr](mailto:mairie.saesso@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 2 mars 2026

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : - Éric FALK, Adjoint au Maire - Gérard HINDENNACH, Adjoint au Maire, Véronique WOLFF Adjointe au Maire- Mathieu DURANDOT - Fabrice BAERMANN –Serge KELLER - Thomas HOENEN- Claudia MULLER- Jean LECHNER -Sandrine TRESCHER -Cécile MULLER

Conseillers élus : 15

Membres excusés : Etienne KRUX donne pouvoir à Véronique WOLFF

En fonction : 14

Hervé KEITH donne pouvoir à Mathieu DURANDOT

Présents : 12

Membres non excusés : néant

Compte-rendu affiché

Le

### Ordre du Jour

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Thomas HOENEN comme secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2026**

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2026. Aucune autre observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 2 février 2026 est adopté à l'unanimité.

#### **3. Organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026**

M. le Maire revient sur l'organisation des élections municipales qui se dérouleront le 15 mars 2026.

M. le Maire, président du bureau de vote, est chargé de la bonne organisation du bureau de vote.

**Le bureau de vote sera composé comme suit le 15 mars 2026, ouvert de 8h00 à 18h00**

<b><u>8h00 -10h00</u></b>	Thomas HOENEN- Jean LECHNER- Serge KELLER
<b><u>10H00 -12H00</u></b>	Cécile MULLER- Claudia MULLER- <u>Gérard HINDENNACH</u>
<b><u>12H00 -14H00</u></b>	<u>Fabrice BAERMANN</u> - Mathieu DURANDOT- KEITH Hervé
<b><u>14H00-16H00</u></b>	<u>Éric FALK</u> – Sandrine TRESCHER – Annie DELAVAL
<b><u>16H00 -18H00</u></b>	Véronique WOLFF- <u>Dominique MULLER</u> - Etienne KRUX

Ce tableau tient lieu de convocation pour les membres du bureau

**4. Convention de mise à disposition de matériel à l'AS Saessolsheim**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de rédiger une convention rédigée par l'AS Saessolsheim pour la mise à disposition des deux tondeuses (auto-portée et robot).

La convention présentée précise notamment les conditions de location et d'entretien du matériel ; le conseil municipal propose d'y apporter quelques compléments :

- Un état des lieux du matériel doit être joint à la convention
- La mise en place d'un carnet d'entretien pour l'utilisation du matériel mis à disposition par la Commune, à savoir le robot de tonte et la tondeuse autoportée.
- L'association devra effectuer l'entretien courant du matériel, la vidange, le changement de lame et la vérification de la courroie. Les autres travaux de réparations n'entrant pas dans le champ des réparations ordinaires resteront à la charge de la Commune.
- La mise à disposition du matériel en cas de besoin pour la Commune.

Après avoir délibéré  
le Conseil Municipal, à l'unanimité

-Autorise le Maire à signer la convention qui régit la mise à disposition des deux tondeuses à l'AS SAESSOLSHEIM, convention qui prend effet au 1er avril 2026 pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

**5. Participation à l'opération Une Rose -Un Espoir**

Considérant une demande de l'association Une Rose -Un Espoir du secteur du Pays de la Zorn pour l'attribution d'une subvention permettant de couvrir l'achat des roses au profit de la ligue contre le cancer,

Après avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une aide financière à cette association d'un montant de 140 €
- décide de participer à l'édition 2026 qui aura lieu le 24 avril 2026
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

## 6. Divers

- M. DURANDOT Mathieu revient sur l'interdiction de stationner devant l'entrée de l'Espace Communal les Perdrix, plusieurs véhicules sont garés les midis durant la semaine.
- M. le Maire revient sur la soirée organisée par le comité de jumelage le 28 février 2026. M. DURANDOT Mathieu donne un bilan plutôt positif de cette soirée.
- M. FALK Éric informe les membres du Conseil Municipal de sa participation à une réunion organisée par la Communautés des communes du Pays de Saverne, concernant les frelons asiatiques qui prolifèrent dans nos campagnes.  
Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes, la communauté de Communes du Pays de Saverne s'est dotée de 200 pièges sélectifs à répartir stratégiquement sur le territoire.  
Ces pièges doivent être placés préférentiellement dans des zones où des nids secondaires ont été signalés l'année passée, zones susceptibles d'avoir la présence de futures reines fondatrices au printemps.  
Ces pièges nécessitent un suivi, en période de piégeage fort, un passage est nécessaire tous les 7 à 10 jours afin de vider le piège des frelons capturés et de remplacer l'appât utilisé. C'est pourquoi un réseau de référents capable de suivre le protocole d'utilisation et de suivi des pièges est à mettre en place.
- M le Maire remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leurs nombreuses implications durant toute la durée du mandat municipal et en particulier les membres qui ne se représentent pas aux élections municipales du 15 mars 2026.

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	DURANDOT Mathieu	MULLER Claudia
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.